

## NOS HONORAIRES

### VENTES (Honoraires TTC)

Appartements/ Maisons/Garage

#### **Forfait TTC\* maximum pour un montant à la charge des vendeurs**

Tranche de prix de 0 €	à 30 000 €.....	3 000 €
Tranche de prix de 31000 €	à 80 000 €.....	7 000 €
Tranche de prix de 81000 €	à 160 000 €.....	10 000 €
Tranche de prix de 161 000 €	à 220 000 €.....	11 000 €
Tranche de prix de 221 000€	à 360 000 €.....	15 000€
Tranche de prix de 361 000€	à 499 000 €.....	20 000€
Tranche de prix de 500 000€	à 649 000 €.....	25 000€
Tranche de prix de 650 000€	à 900 000 €.....	30 000€

#### **Ces honoraires peuvent faire l'objet d'une négociation.**

Ces honoraires ne sont pas cumulables et s'appliquent en fonction des tranches de prix.

### LOCATIONS

#### **◆Location vide et Meublée Habitation principale**

Loi Alur: les honoraires sont à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire

#### **Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 € TTC /le m<sup>2</sup> de la surface habitable du bien

Honoraires de réalisation de l'état des lieux vide ou meublée

3 € TTC /le m<sup>2</sup> de la surface habitable du bien

Ces honoraires correspondent au plafond imputable au locataire selon le décret du 1<sup>er</sup>/08/2014 mise en application le 15/09/2014, le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui au bailleur.

#### **Honoraires à la charge du propriétaire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 € TTC /le m<sup>2</sup> de la surface habitable du bien

Honoraires de réalisation de l'état des lieux vide ou meublée

3 € TTC /le m<sup>2</sup> de la surface habitable du bien

Honoraires d'entremise et de négociation:

Ces honoraires sont à la charge du propriétaire et sont de 50€ TTC

◆**Location meublée de courte durée** Forfait 200 € TTC à la charge du locataire

◆**Bail commercial :** négociation, état des lieux, rédaction de bail

15% HT loyer annuel encaissée, à la charge du bailleur soit 18 % TTC

15% HT loyer annuel encaissée, à la charge du preneur soit 18 % TTC

◆**Garage** Forfait 200 € TTC à la charge du locataire (négociation, état des lieux, rédaction de bail)

### GESTIONS

◆Location à usage d'habitation

8,9 % HT du loyer encaissé mensuel soit 10,68 % TTC

Minimum de 55 € HT / mois soit 66 € TTC

◆Location GARAGE

Forfait de 16.72 € HT / mois soit 20 € TTC

◆Location à usage commercial, professionnel

10% HT du loyer mensuel encaissé soit 12 % TTC

### LOCATIONS SAISONNIERES

30 % TTC (Forfait minimum de 100 € TTC) à la Charge du propriétaire comprenant négociations, état des lieux et rédactions du bail Taxe de séjour : tarifs établi par organisme compétent

Frais de dossier: forfait de 59 € TTC à la Charge du locataire

### AUTRES PRESTATIONS

Nettoyage complet logement : sur devis – Nettoyage inter location retouches 30 € TTC

Inventaire complet du logement : 100€ TTC Forfait déplacement pressing ou achat fournitures : 40€ TTC

Forfait frais administratif 500€ TTC Compromis de Vente en cas d'annulation hors délai

**\*TVA appliquée :taux en vigueur à 20 % - Honoraires au 01 Janvier 2024**